

INSTITUTION NOTRE-DAME DE LIESSE

33 rue Abbé Duployé

02350 LIESSE NOTRE-DAME

□ □ □ □ □

☎ 03 23 22 20 25

[indl@orange.fr](mailto:indl@orange.fr)

MATERNELLE - PRIMAIRE



Afin de s'épanouir au sein de notre école, chaque enfant doit connaître les limites qu'une vie collective nécessite et les accepter. Dans le respect de l'autre, il découvrira un cadre de vie agréable.

# REGLES POUR VIVRE ENSEMBLE A L'ECOLE

## TRAVAIL

Les leçons doivent être apprises à la maison. Les cahiers sont soignés et le travail demandé fait. Tout manque de travail peut être sanctionné par l'enseignant. Une retenue en étude peut être infligée si le Conseil de Cycle le décide.

Une sanction (un travail écrit) donnée à un enfant par un enseignant ou tout autre membre de l'Etablissement, doit être faite avec soin sur une feuille signée par les parents. La sanction permet à l'élève de prendre conscience de son erreur et ne sert pas à revoir une notion de français ou de mathématiques.

## ABSENCES

Les horaires doivent être respectés ; les portes sont ouvertes dix minutes avant le début des cours (matin et après-midi) et restent ouvertes dix minutes après la fin des cours (midi et soir).

Toute absence doit être signalée le jour même (téléphone, Ecole Directe (avec copie au Chef d'Etablissement et au Secrétariat). Le certificat médical ou le mot explicatif sera remis à l'enseignant le plus tôt.

## TENUE

Les affaires doivent, obligatoirement, être marquées au nom de l'enfant ; l'Ecole ne sera pas responsable en cas de perte.

Une tenue correcte est exigée dans l'enceinte de l'établissement : sont interdits jogging, caleçon-cycliste, short, vêtement excentrique et maquillage, vernis à ongles, chaussures genre baskets.

Pour les petits non autonomes en maternelle :  
- pas de ceinture,  
- bretelles apparentes.

Les chaussures de sport seront utilisées pendant l'EPS uniquement.

Tout port de bijoux, sauf les boucles d'oreilles discrètes (non pendantes) pour les filles ayant les oreilles percées, est interdit. La montre doit être silencieuse.

## SECURITE

Les parents sont priés d'attendre leur(s) enfant(s) en dehors de l'établissement.

Chewing-gums, sucettes et bonbons ne sont pas autorisés !

Tout traitement médical occasionnel doit être pris dans le cadre familial (ne pas apporter les médicaments à l'école, l'enseignant les refusera). Un enfant souffrant n'est pas en état de travailler, il doit rester à la maison.

Pour les petits : pas de jouets de la maison (ni billes, ni petites voitures, ni pistolets ...) sauf le confident du repos.

Pour les plus grands : pas d'argent, pas de pistolets, pas de jeux électroniques, pas de téléphones portables, pas d'objets coupants ni dangereux ...

## POLITESSE/RESPECT/SOIN/VIOLENCE

Chaque personne rencontrée dans l'école, camarades, enseignants et membre du personnel de service, peut être gratifiée d'un bonjour souriant. Il sera rendu en centuple.

Chacun veille à ne pas laisser traîner des papiers ni dans les classes, ni dans la cour, ni dans le parc ; des corbeilles sont prévues à cet effet.

La violence existe. Elle fait partie de chacun de nous, mais elle doit être réfrénée, canalisée voire vaincue. On ne peut accepter que les enfants se laissent entraîner par elle, dès le plus jeune âge et de toute évidence l'École ne peut être un lieu où elle se développe.

Tout manquement de respect aux règles de vie établies dans la charte de vie entraînera des sanctions (avertissement, exclusion temporaire, exclusion définitive).